



AED : TOUJOURS PRÉCAIRES, MAIS PAS FATALISTES !

POUR SORTIR DE LA GALÈRE, POUR NE PLUS ÊTRE MÉPRISÉ·ES, TOUS·TES EN GRÈVE LE MARDI 16 DÉCEMBRE !



Alors que la mort de notre collègue Mélanie au printemps avait mis dramatiquement en avant notre métier et nos conditions de travail, une fois passées les larmes de crocodile du ministère et de nos hiérarchies, les AED se retrouvent comme avant : précaires et méprisé·es. Comme chaque année, des centaines de collègues restent sur le carreau, direction le chômage, non renouvelé·es par leurs directions.

Alors que les Assistant·es d'Éducation assurent des missions essentielles pour le fonctionnement des établissements scolaires, ils et elles sont parmi les personnels les plus précaires et les moins reconnus au sein de l'Éducation nationale. Le ministère de l'Éducation nationale vient de publier le nouveau cadre de gestion des Assistant·es d'Éducation au Bulletin Officiel. Rien de nouveau sous le soleil, ou si peu.

- Le renouvellement de contrat CDD reste au bon vouloir des chef·fes d'établissement. Et ce n'est pas la nouvelle procédure d'évaluation des AEd de cadre de gestion qui va changer les choses, car elle repose sur des éléments trop subjectifs. De nombreux critères reposent sur des savoir-être et savoir-faire alors même qu'aucune formation réelle n'est mise en place pour permettre de les acquérir. Tout l'apprentissage du métier se fait sur le terrain avec le soutien des collègues plus ancien·es.
- L'accès au CDI, gagné par la grève des AED en 2020/2021, soutenue par la CGT et SUD, n'est toujours pas automatique. Il faut l'accord du·de la chef·fe d'établissement et du rectorat. Quel boulot te demande 6 années de période d'essai ? Pour finalement ne pas faire l'affaire pour un CDI ? Sans oublier, la nouvelle "mode" chez les chef·fes d'établissement, ne pas renouveler après la 5^{ème} année pour ne pas à avoir à refuser un CDI au bout de 6 ans.
- Le nouveau cadre de gestion évoque une éventuelle grille de salaire mise en place au niveau académique. Pourquoi pas de grille nationale ? Et dans ce cas, alors que certaines académies sont déjà en train de la mettre en place, qu'attendent les autres ? Sans parler que l'échelon académique ouvre la porte à des écarts de pratiques salariales.
- Rien n'est dans cette nouvelle circulaire abordé quant aux possibilités de mobilité des AED qui souhaitent muter d'un établissement à l'autre. Changer d'établissement reste à ce jour un parcours du·de la combattant·e pour un·e AED !
- Les conditions d'exercice dans les internats sont soumises au « droit coutumier » des établissements car rien ne cadre clairement leur fonctionnement. Cerise sur le gâteau : les heures de nuit ne sont comptabilisées que comme un forfait de 3h pour une présence effective d'au moins 8h.



AED : TOUJOURS PRÉCAIRES, MAIS PAS FATALISTES !

POUR SORTIR DE LA GALÈRE, POUR NE PLUS ÊTRE MÉPRISÉ-ES, TOUS-TES EN GRÈVE LE MARDI 16 DÉCEMBRE !



- Et dans le cadre des différentes politiques d'austérité, pas de recrutement en vue alors que les vies scolaires manquent cruellement d'AED et CPE pour exercer des missions autres que celles d'urgence. Alors qu'on veut nous cantonner toujours plus à des missions "sécuritaires" et non pas pédagogiques, de plus en plus souvent on sert de "bouche-trous" pour pallier les absences d'autres personnels.

Contre la précarité et l'arbitraire de la hiérarchie :

Revendiquons un statut de fonctionnaire de catégorie B pour les AED, ainsi qu'un statut d'étudiant-es/salarié-es avec un temps de décharge accru pour les personnes en étude ou en formation.

Et dans l'immédiat :

- la généralisation de contrats CDD d'une durée de 3 ans ;
- la transparence sur l'accès au CDI et un véritable droit au CDI au bout des 6 ans ;
- la gestion des personnels AEd par les services académiques

Pour assurer véritablement et dans de bonnes conditions les missions éducatives :

- des créations de postes d'AEd et de CPE ;
- une baisse du temps de travail avec 32h semaine pour un temps plein ;
- que les heures d'internat soient comptabilisées en totalité, en remplacement du forfait nuit.

Pour de meilleurs salaires pour les AEd :

- une grille de salaire commune avec les AESH ;
- une augmentation de 400 euros net par mois ;
- le versement de la Prime REP/REP+ complète avec rétroactivité depuis 2015.

Le 16 décembre 2025 se réunit le Comité Social d'Administration Ministériel sur les arbitrages budgétaires. Une occasion pour les personnels de peser sur les négociations et d'obtenir des avancées. Ce même jour, les AESH, qui partagent avec les AED cette expérience de la précarité, sont également appelé-es à la grève pour revendiquer un statut et de meilleures conditions de travail.

Alors, le mardi 16 décembre 2025, mettons les vies scolaires à l'arrêt !

Aux côtés des AED et des AESH, toutes et tous en grève !